

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 3 octobre 2019 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 25 septembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michäel QUERNEZ, Maire.

Etaients présents :

Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Daniel Le Bras, Pierrick Berthou, Manuel Pottier , Hervé Noël, David Le Doussal, Gérard Jambou, Isabelle Baltus Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Bernard Nedellec, Jeannette Boulic, Erwan Balanant, Alain Kerhervé, Martine Brézac, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly.

Pouvoirs :

Danièle Kha a donné pouvoir à Pascale Douineau
Nadine Constantino a donné pouvoir à Eric Alagon
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Michel Forget
Cindy Le Hen a donné pouvoir à Isabelle Baltus
Christophe Couic a donné pouvoir à David Le Doussal à partir de 22h
Soizig Cordroc'h a donné pouvoir à Alain Kerhervé

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Manuel Pottier

13. TRAVAUX D'URGENCE DE LA CHAPELLE DES URSULINESExposé :

La Chapelle des Ursulines est située dans un ancien ensemble monastique fondé par une communauté d'Ursulines se consacrant à l'éducation des filles.

La Chapelle est caractérisée par sa façade, datant de 1690, qui répond aux exigences du style jésuite. Par son élancement et l'harmonie de ses proportions, cette façade reste un intéressant exemple de l'architecture des Ursulines en Cornouaille. La voûte en berceau, construite en bois et restaurée en 1989, a gardé son décor peint, caractéristique de l'art religieux sous Louis XIV : elle se compose de trois décors centraux, l'Ave Maria, la colombe du Saint-Esprit et le monogramme IHS.

Elle est protégée au titre des Monuments Historiques (ISMH 21/05/1927). Depuis 1996, la Ville de Quimperlé organise des expositions temporaires, dédiées à l'art contemporain, dans cet espace restauré qui comprend la chapelle elle-même et, perpendiculairement, le chœur des religieuses.

Suite au rapport de l'entreprise LE BER en octobre 2018, indiquant des faiblesses dans le mode constructif de la charpente, des travaux « d'urgence » sont préconisés en attendant un chantier de restauration de plus grande ampleur, après une étude globale de restauration intégrant la couverture, la charpente, la voûte et les enduits extérieurs.

Le montant des travaux de renforcement de charpente de la voûte s'élève à **8 172 € HT**. La durée des travaux est estimée à 2 semaines, entre fin octobre 2019 et mars 2020.

DEPENSES		RECETTES		%
<u>ISMH (21/05/1927)</u>				
Chapelle des Ursulines				
		DRAC/ABF	4 086,00 €	50%
Travaux de renforcement de la charpente	8172	Ville de Quimperlé	4 086,00 €	
TOTAL (HT)	8 172,00 €	TOTAL (HT)	8 172,00 €	

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC Bretagne/ABF

Avis favorable de la commission culture et patrimoine du 10 septembre 2019

Avis favorable de la Commission « finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 25 septembre 2019

Décision :

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.